L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Immédiatement une femme de couleur d'un âge moyen (une française préférée) pour s'occuper d'un ménage et garder un jeune enfant. S'adresser 1305 rue St Charles, coin Lyon. 4 nov—1f

ON demande—Une femme posée comme gardienne d'enfant. Elle doit être munie des meilleures recommandations. S'adresser 431 rue Carondelet. 3 nov—4f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alphonse Emile Bignon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,373—Division D—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2nov—2 6 10

Succession de Adam Pioth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,272—Division A. Attendu que Geo. A. Pioth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Pioth décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26oct—26 30—4nov

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,399—Division A.—Attendu que John Hearne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Kane décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

Succession de Mme Martha Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,342—Division A.—Attendu que Mme Josephine V. Hughes, femme de John Hughes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Martha Roper décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29—2 6 nov

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,828—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelina Faecher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moses vs Mme Fanny Meyer, veuve et l'affaire et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—12 19 26—2 5 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 275 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Flicker.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887, rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après à savoir:

[illegible]

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5 12

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à........$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Méfiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES

Vente de syndic.

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

Cour Civile de District—No 21,883.

Cheval, wagon et buggy.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 4 novembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., en face de mon bureau, No 9 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,883, dans l'affaire de Frank A. Lynch vs. ses créanciers, à l'encan il sera vendu—

Un cheval, un wagon et un buggy, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
25 oct—25 29 nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 8; aussi, le quart sud-est du quart de section sud ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, avant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat et connu comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25,29—5,12,19,26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES — Warren Homes, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville, cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Homer et Adams, le dit carré d'îlet a été en partie emporté par le fleuve Mississippi du côté de la rue Adams.

Conditions—Comptant, 20 0/0 dépose pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Geo C. Préot notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie, vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES. Warren Homes, Encanteur. Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet ou Apollon, Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 3 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887, Dossier No 16,599 pour compte des mineurs Peter et Josephine Dalman dans la succession de Susan A. Cone veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan:

UN JOLI COTTAGE.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre B et mesure 40 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance de 120 pieds, avec les angles vers la rue Laurel, une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et de cette une seconde profondeur de 30 pieds ou elle rejoint la ligne du fond du lot.

Toutes plus ou moins mesure américaine d'après un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **un joli cottage en bois recouvert en ardoises**, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne etc., donnant un loyer de $15 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers du plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur, assurance et transfert de police, et 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 oct—30 nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,280.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M. de la propriété ci-après désignée à savoir:

Au local No 241 rue Soniat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1 5,6nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,286.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRETÉ,
Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 f per sem pendant 30 jrs.

Succession de Francisco P. Martinez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,271.—Division B.—Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1,5.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louisa Koen.

No 22,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE., G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Coutier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Laberte.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme E. E. Dumestre.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans dossier No 21,799.

PAR MATHER & HOMES, Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 27 septembre 1887, Dossier No 21,799 dans l'affaire de la succession de Mme E. E. Dumestre à l'encan il sera vendu—

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et son épouse.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 376 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni encanteur. Bureau 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres rendus et signés le 16 septembre 1887 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler No 21,787 du Dossier de la dite Cour, et l'autre rendu et signé le 26me jour de septembre 1887 par le dit Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, actuellement absent sur un congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour—

La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes à savoir:

[illegible]

ACTIONS ET STOCKS.

1. Une action du fonds-capital de la Bourse aux Produits, portant le No 535 d'après le certificat.

2. Dix-sept actions de la compagnie d'assurance du Peuple portant les Nos 547 à 564 inclusivement.

3. Vingt-cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance Pelican.

4. Vingt actions du fonds capital du Mutual Loan & Building Co.

5. Dix actions de la Série "A" du fonds capital du Firemen's Building Association.

[illegible]

1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PARHOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,

COIN DES RUES

CAMP ET SOUTH,

FAISANT FACE

Au Square Lafayette

A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu du jugement rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur suivante, à savoir—

Ce grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé coin des rues Camp et South, faisant face au Square Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Camp, South, Girod, Ste-Marie ou Chur. Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins face à la rue South sur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'allée est à quatre étages et verandahs avec trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc.; l'acquéreur assumera le paiement, au dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes dues pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

Succession de Lena Hartley, femme décédée de George Schwend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,340—Division D—Attendu que George Schwend a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lena Hartley, femme décédée de George Schwend, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—nov 2 6

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,603—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Musgrove, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Successions de John Keller et femme, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 18,317 et 9,221—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ad. G. Ricks, exécuteur testamentaire et tuteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2, 6 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.

Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre**, entre **White et Broad.**

No 109 rue **Claiborne, entre St-Louis et Promenade Carondelet.**

Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet**, deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne**, occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet.**

No 489 rue **Ste Anne, entre Dorgenois et Rocheblave.**

Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson**, entre **Columbus** et **Kerlerec**, un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris et Industrie.**

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22,125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 octobre 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir

1. **Une certaine portion de terre** située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 143, borné par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore formant le coin des rues Magazine et Robin, désigné par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hemecourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 43 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 8 lignes du lot No 9, d'après un plan de P. C. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de F. Grima, au... notaire de cette ville, ensemble avec la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John William... exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1876, enregistré dans le livre 104, page 434; [illegible]

2. **Un certain terrain** situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet No 137 borné par les rues Palmyre, Gasquet, Derbigny et Roman, désigné par le No 25 du carré No 21 sur un plan de Jos. Pilie, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. L. McKay, ancien notaire, lequel terrain mesure plus ou moins 27 pieds de façade rue Palmyre, sur 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été achetée par John McVittie de Thomas McEnery par acte passé pardevant C. de Armas, notaire, en date du 28 février 1857, enregistré dans le livre 72 à la page 60.

Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 2 chambres, 2 chambres dans la cuisine, le tout couvert en ardoises, 3 citernes, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

3. **Deux lots de terre** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 695, borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad, anciennement ... désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet B sur un plan de J. A. D'Hemecourt voyer date le 10 janvier 1867, dont une copie est annexée à un acte de Edouard Barnett ex-notaire daté le 28 mars 1867, et à un acte daté le 30 avril 1870 par ... Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun d'après le dit plan, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White; la même propriété achetée par John McVittie à un encan de shérif [illegible]

4. **Un terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis, désigné par le No 7 de l'îlet No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds, 6 pouces 5 lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le No 109 rue Claiborne, laquelle propriété a été achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Teutonia d'après un acte de Jos. Cohn, ex-notaire, daté le 30 septembre 1880, enregistré dans le livre No 112 fol. 789.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, cuisine à deux étages, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.

5. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No. 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St-Louis désigné par le No 8 de l'îlet No. 45, d'après un plan dressé le 1er mai 1840, et déposé au bureau de Thomas McCay, ex-notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 2 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, borné d'un côté par le lot No. 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une part du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de R. S. Dolbear, d'après un acte de Jas Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872, enregistré au bureau des aliénations, livre 100, folio 568.

b. **Un autre lot de terre** d'une forme triangulaire, situé dans le même district et îlet, désigné comme lot No 1 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 31 mars 1858, déposé au bureau de Eusèbe Bouny: lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno McVittie de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte de Eusèbe Bouny, notaire, daté le 19 mai 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75.

c. **Trois lots de terre**, situés dans le même district et îlet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire—le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 55 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et aussi 26 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet; les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gernon, d'après un acte par Ad. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 53, folio 605.

d. **Un lot de terre** dans le même district et îlet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds; le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'îlet No 45, borné d'un côté par le lot No 11 et de l'autre côté par le lot No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de Mary A. Leonard et al., d'après un acte de W. J. Castell, notaire, daté le 28 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 93.

Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 120 **Promenade Carondelet**, ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans le attic, avec deux chambres attachées à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc., une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., formant le coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au décédé.

6. **Un certain terrain** situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 323, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 137 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1852, mesurant 27 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne du côté de la rue Dorgenois, sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 162 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138, Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 489 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, un auvent, lieux d'aisance, citerne, etc.

7. **Un certain terrain vague**, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 630, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de C. C. Ladeyers, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.

8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de ou l'îlé, comme suit:

Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.

Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur: le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.

Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 159 pieds, 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8; 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1; et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, **comptant**; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, **comptant**; pour celles décrites en premier second quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement billets garantis par lien du vendeur avec la clause de non-aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Huit cottages doubles et simples,

Et Magasin d'épiceries.

A Carrollton:

Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession de Gotleib Bubeck "Décédé."

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 novembre 1887 à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 22 octobre 1887, Dossier No 22,057 pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

1° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 30 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et formant l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages et couverture en ardoises, en usage comme boutique, magasin de tailleur et de cordonnier, connu par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage, cuve et lieux d'aisance, allée, etc. Aussi une bâtisse en bois traversant le fond du terrain faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Carrollton, rue District de cette ville, dans l'îlet No 140, anciennement No 11 "A" borné par les rues Mary, Levée, Quatrième et Monroe formant l'encoignure des rues Mary et Levée et mesurant 115 pieds de face à la rue Levée, 75 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 228 pieds 6 pouces et 6 lignes sur une ligne et 125 sur le côté intérieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.

Les améliorations comprennent:

1° Un magasin d'épiceries, buvette et résidence ayant en tout 8 chambres, avec cuisine, cuve, etc.

2° Un grand entrepôt en bois.

3° Une maison cottage en bois à deux étages, avec 2 chambres, une écurie, cuve, cuisine, hangar, lieux d'aisance etc.

Le tout sera vendu ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois porte double, etc. Loués à raison de $40 par mois.

L'encoignure des rues Mary et Quatrième.—Deux maisons-cottages.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'îlet No 141 anciennement de C borné par les rues Mary, Jackson, Levée et Quatrième, désignés comme les Nos 1 et 2 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 130 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.

Les améliorations comprennent deux résidences cottages en bois, ayant chacun 3 chambres, cuve, etc., rapportant $12 par mois.

Touchant la propriété ci-dessus.

4° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignés comme les Nos 3, 4 et 5 lesquels mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois double et un simple, ayant dans chaque maison deux chambres, cuve et lieux d'aisance. Ils seront vendus en block, et rapportent $15 par mois.

Propriété de batture.

5° **Une partie de cinq certains terrains** avec tous les droits passages et privilèges situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans le carré d'îlet 15, B., ancien plan de Carrollton, maintenant carré No 1, borné par les rues Levee, Mary, Upper Line et la rivière Mississippi (maintenant connue batture), et désignés comme les terrains Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent ensemble 171 pieds et 3 pouces de façade rue Upper Line, 150 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne du terrain No. 12, et 195 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

6° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse Jefferson, de cet Etat, juste au dessus de la ville de Carrollton rive gauche situé une partie de l'ancienne habitation de P. V. Labarre, situés à environ 11 arpents de la rivière Mississippi et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25, lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin en commun conduisant à la rivière Mississippi, au bayou de la Metairie, sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds, de forme irrégulière. Il y a sur la terre, cultivée comme ferme aux légumes et donnant un revenu mensuel de $10, une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.

7° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située en un endroit récemment divisée en carrés et en rues, et connue comme Nouveau Carrollton, paroisse Jefferson. Les dits terrains formant le coin des rues Dakin et Garrick dans le carré No 4, et mesurent 60 pieds de façade rue Dakin, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Garrick.

Le tout, plus ou moins, mesure américaine d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente, dressés par MM. Williams & Patton, architectes et voyers.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé sur les lieux.

Les actes de vente pardevant F. Cammagère et Jas. C. Baumann, notaires, aux frais des acquéreurs.
27 oct—27 30—6 13 20 26 nov

Succession de Frank Lacomera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8,809—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée.

Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Trémé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Dejan, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. L'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 6,912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Roward, Terpsichore et Felicity désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1, 8 15 22 29 -Nov 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rohdera.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,968.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et l'allée Commercial en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour Division C siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour Division A, maintenant absent en congé, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes etc. qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 48 qui est borné par les rues Dumaine, Claiborne, Bienville et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. R. McCay, ancien notaire en cette ville.

2. Un certain lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 277 et mesurant, chacun, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds, le No 9 forme l'encoignure des rues Bienville et Miro.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 158 qui est borné par les rues Marais Villeré, Bienville et Conti; le dit lot est désigné par le No 4 et il mesure 34 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou un crédit aux billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final avec hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection et les améliorations seront assurées et la police transférée.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
2 oct—2 8, 15 22 27—nov 5

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la pétition, le tableau et affidavit qui y sont annexés, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du petitionnaire, Stephen Banville, soit tenue pardevant Clark Frank notaire le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 dec

Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Theodore Lilienthal, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1nov—1 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm Hillsman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22,234—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegriff domicilié en cette paroisse et se composant de Isha B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegriff, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Branck K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—3f au 19 nov

Succession de Mme Leonnie Richard, décédée, épouse de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,961.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—J. C. Tremoulet vs ses Créanciers—No 22,243—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Tremoulet soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, député greffier.
15 oct—3f au 16nov